

AR Prefecture

030-213000607-20231213-2023_08_06-DE

Reçu le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAISSARGUES
C.M. N° 2023-08-06
Séance du 13 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le Treize Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier FABREGOUL, Maire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION TARIFS ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

Nombre de Conseillers : Effectif légal : 27

Présents : 18

Votants : 26

DATE DE LA CONVOCATION : 05 Décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE : 06 Décembre 2023

Présents : M. Éric FABRE, Mme FAMERY, Mrs POISSONNIER, VALLADIER, Mme VEZIAND, M. BASS, Mme FORT-LANES Adjoint, M. FABRE Jean, Mmes MARTINEZ, DOMEK, M. PRUDHOMME, Mme RIEUNIER, Mrs LAASSAKRA, LE GRAND, Mme MARCET, M. COLLINS, Mme RIVERA.

Absents Excusés : Mme PUEL, M. RINKER, Mmes MARISSAL, SAUVANT, Mrs LUCOTTE, MARIN, MUNDA, Mmes BESQUEUT-FARLAY, DUCROT.

Procurations : de Mme PUEL à Mme DOMEK, de M. RINKER à M. VALLADIER, de Mme MARISSAL à Mme FAMERY, de Mme SAUVANT à M. Éric FABRE, de M. LUCOTTE à M. BASS, de M. MARIN à M. POISSONNIER, de Mme BESQUEUT-FARLAY à M. COLLINS, de Mme DUCROT à M. FABREGOUL.

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Carmen RIEUNIER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 08 Mars 2023 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Il convient de fixer le tarif réduit applicable à l'accueil périscolaire et de revoir les tarifs applicables aux fréquentations des non Caissarguais à l'accueil de loisirs sans hébergement.

VU le Code des Collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la proposition de modification des tarifs concernant l'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} Janvier 2024,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs concernant l'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} Janvier 2024 dans les tableaux ci-annexés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Olivier FABREGOUL

2023/084/a



AR Prefecture

030-213000607-20231213-2023_08_06-DE

Recu le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

**TARIFS CANTINE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
ANNÉE 2023-2024**

CANTINE	TARIFS 2023/2024		OBSERVATIONS
	DÉNOMINATION	TARIF PLEIN	
Cantine	4.60	3.80	À compter du 01.09.2023
Cantine « non-inscrit »	8.60	7.00	À compter du 01.01.2024
Accueil Périscolaire	1.00	0.80	L'heure sur inscription à compter du 01.01.2024
Accueil Périscolaire « non-inscrit »	1.60	1.30	L'heure sur inscription à compter du 01.01.2024

2023/084/b